

LES BONS PLANS DU CCAS DE GRUISSAN



CCAS

Centre Communal
d'Action Sociale



LE SALON ENFANCE ET JEUNESSE

🧸 C'est quoi un salon Enfance et Jeunesse ?

C'est un événement où on parle de tout ce qui concerne les enfants, les ados et les jeunes : éducation, loisirs, santé, école, métiers, etc.

🎯 À quoi ça sert ?

- Pour les parents : trouver des infos, des idées d'activités ou des solutions (garde, soutien scolaire...)
- Pour les jeunes : découvrir des loisirs, des métiers, des formations
- Pour les pros (enseignants, éducateurs...) : échanger, se former, trouver des partenaires
- Pour les entreprises/assos : présenter ce qu'elles font

👨‍👩‍👧 Ce qu'on y trouve :

- Des stands
- Des animations et ateliers (bricolage, sport, jeux...)
- Des conférences (éducation, numérique, santé...)
- Des infos utiles pour toute la famille

Sommaire

1- Le logement

- Dossier logement social et dossier DALO
- Service Habitat Logement du Grand Narbonne
- L'ADIL (Agences Départementales d'Information sur le Logement)

2- Les énergies

- Le dossier FUL (Fonds Unique Logement)
- Le SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie)
- Les écogestes

3- Le budget

- Aide financière exceptionnelle du CCAS
- Accompagnement budgétaire par un Travailleur Social du CCAS
- Dossier de surendettement

4- La santé

- Dossier CSS
- La PASS à Narbonne (Permanence d'accès aux soins de santé)
- Les dispositifs de maintien à domicile

5- Les jeunes

- Permis
- Bafa
- Bourse aux jeunes citoyens

LE LOGEMENT

Dossier logement social

🏠 C'est quoi un dossier de logement social ?

C'est un dossier de demande que tu remplis pour obtenir un logement à loyer modéré (HLM), destiné aux personnes qui ont des revenus modestes.

📌 Où le trouver / ou déposer le dossier :

✅ En ligne : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index>

📍 En version papier / guichet : à l'accueil du CCAS



Veillez déposer votre dossier de logement social auprès de votre commune

Dossier DALO

🏠 C'est quoi un dossier de logement DALO (Droit au logement Opposable) ?

C'est une demande spéciale que tu peux faire si tu es en grande difficulté de logement et que ta demande de logement social classique n'aboutit pas.

Le DALO est un droit qui te permet de faire reconnaître que tu es "prioritaire" pour obtenir un logement social. Il est fait pour les personnes mal logées ou sans logement du tout.

📌 Où le trouver / ou déposer le dossier :

📍 En version papier / guichet : à l'accueil du CCAS

• Service Habitat Logement du Grand Narbonne

🏠 Quelle est sa mission ?

- Le service habitat/logement agit au sein de l'agglomération Le Grand Narbonne.



Il s'occupe notamment d'orienter et d'accompagner les habitants pour :

- L'accès à un logement social (ou l'aide à en faire la demande)
- La rénovation et l'adaptation du logement (efficacité énergétique, maintien à domicile, habitat indigne)
- La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé

🔧 Ce que le service peut faire pour toi :

1- T'informer et te conseiller :

- Via la Maison de l'Habitat du Grand Narbonne
- Sur les aides disponibles pour adapter ou rénover votre logement (isolation, salle de bain adaptée, chauffage...) pour les propriétaires ou locataires.

2- T'accompagner dans une démarche de logement social : comment déposer une demande, les guichets d'enregistrement, etc.

3- Aider à s'assurer que les logements mis en location respectent les conditions de décence et sécurité

4- Collaborer avec les bailleurs sociaux, les services sociaux, pour répondre aux besoins de logement sur le territoire (construction, attribution, subvention)



📍 Où et comment joindre ce service :



Adresse : 8 avenue Maréchal Foch, 11100 Narbonne



Téléphone : 04 68 65 41 68 (pour la Maison de l'Habitat)



Email : habitat@legrandnarbonne.com



Vous pouvez y aller pour : un premier renseignement, poser une question, prendre un rendez-vous.

- L'ADIL (Agences Départementales d'Information sur le Logement).

🏠 C'est quoi l'ADIL ?

L'ADIL est un service public gratuit qui informe et conseille tous les habitants sur leurs droits et devoirs en matière de logement.

Elle ne loue pas de logements, mais elle t'aide à comprendre tout ce qui touche au logement.

📋 Ce que l'ADIL peut faire pour toi :

- 1- T'expliquer tes droits et devoirs si tu es locataire ou propriétaire
- 2- Te conseiller sur une demande de logement social
- 3- T'informer sur les aides au logement (APL, aides à la rénovation...)
- 4- Te guider si tu as un litige avec ton propriétaire ou ton locataire
- 5- T'aider à monter un dossier DALO
- 6- T'informer sur l'accession à la propriété, les prêts, les assurances
- 7- Te conseiller si tu veux faire des travaux ou rénover ton logement

✅ C'est gratuit, neutre et confidentiel

L'ADIL est indépendante : elle ne vend rien et ne prend pas parti. Elle t'aide uniquement à comprendre et agir dans ton intérêt.



📍 Où et comment joindre ce service :



Adresse : 28 Avenue Claude Bernard, 11000 Carcassonne



Téléphone : 04 68 11 56 20



Email : info@adil11.fr



Permanence à Narbonne : à la Maison des Services, 8 avenue Maréchal Foch, 11100 Narbonne, tous les vendredis de 9h30 à 12h30 & 13h30 à 17h.

LES ENERGIES



- Dossier FUL (Fonds Unique Logement)

🏠 À quoi sert un dossier FUL ?

Il sert à transmettre des informations importantes sur une personne ou une famille en difficulté de logement, afin de :

- Demander une place en hébergement d'urgence ou en logement temporaire
- Faciliter l'accès à un logement adapté
- Coordonner l'accompagnement social entre plusieurs structures (travailleurs sociaux, associations, CCAS, etc.)

📄 Le FUL peut permettre d'accéder à :

- Les aides financières énergie :

1-Fonds de solidarité logement (FSL) → aide au paiement de factures ou à la remise en service.

2-Chèque énergie (automatique selon revenus)

3-Aides d'urgence des fournisseurs d'énergie (ex. : EDF, Engie)

- Des aides à la rénovation / travaux :

1-Isolation, chauffage, ventilation, etc.

2-En lien avec le service habitat de la commune ou du département

3-Programmes type MaPrimeRénov', ANAH, ou aides locales (via l'intercommunalité)

- Un accompagnement social et énergétique :

1-Diagnostic du logement

2-Aide à mieux comprendre et gérer ses consommations

3-Conseils pour réduire les dépenses d'énergie au quotidien



Cette démarche s'effectue auprès de la MDS (Maison Départementale des Solidarités) à Narbonne

📍 Où et comment joindre ce service :



Adresse : 1 Rue de la major , 11100 Narbonne



Téléphone : 04 68 90 66 43



Email : mdsnarbonnelittoral@aude.fr

- LE SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie)



SLIME Une solution pour agir contre la précarité énergétique

 C'est quoi le SLIME ?

C'est un dispositif d'accompagnement interne au département de l'Aude, pour aider les personnes en précarité énergétique à mieux gérer leur consommation d'énergie et améliorer leur logement.

 À quoi sert le SLIME ?

Il aide les ménages qui ont :

- Des factures d'énergie très élevées,
- Des difficultés à payer l'électricité, le gaz ou l'eau,
- Un logement mal isolé ou en mauvais état,
- Ou un risque de coupure d'énergie.

 Ce que propose le SLIME :

- Une visite à domicile gratuite, par un conseiller énergie ou un technicien.
- Un diagnostic du logement (chauffage, isolation, ventilation, consommation...).
- Des petits équipements gratuits : ampoules LED, mousseurs pour robinets, multiprises, etc.
- Des conseils personnalisés pour réduire la consommation d'énergie.
- Une orientation vers : des aides financières (FSL, chèques énergie, aides aux travaux...)



 Où et comment joindre ce service :



Adresse : Allée Raymond-Courrière, 11855 Carcassonne Cédex 9



Téléphone : 04 68 11 64 84



Email : slhslime@aude.fr

Les écogestes

Les écogestes, ce sont des petits gestes simples à adopter au quotidien pour réduire sa consommation d'énergie, d'eau, et son impact environnemental, tout en économisant de l'argent.



✓ Pourquoi c'est important ?

- Ça permet de réduire la facture d'énergie, ce qui est utile si on a un budget limité.
- Ça aide à préserver l'environnement, en consommant moins de ressources.
- C'est souvent un premier pas avant de faire des travaux d'isolation ou un changement d'équipement.
- Le logement est un poste majeur de consommation énergétique en France : chauffage, eau chaude, éclairage, appareils... Cela contribue aux émissions de gaz à effet de serre.
- Les écogestes permettent d'atteindre des économies significatives sans forcément gros investissement : par exemple, baisser de 1°C la température ambiante peut représenter environ 7% d'économie énergétique.

LE BUDGET

- Aide financière exceptionnelle du CCAS

Une aide financière exceptionnelle du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est une aide ponctuelle, attribuée dans des cas de difficultés soudaines ou imprévues, pour permettre à une personne ou un foyer de faire face à des dépenses essentielles qu'il ne peut supporter seul.

Cette aide exceptionnelle est attribuée sous réserve de l'instruction d'un dossier, permettant d'évaluer la situation du demandeur au regard des critères définis par le CCAS.

- Accompagnement budgétaire par un Travailleur Social du CCAS

L'accompagnement budgétaire par un travailleur social du CCAS est un soutien personnalisé proposé aux personnes ou familles qui rencontrent des difficultés financières ou souhaitent mieux gérer leur budget au quotidien.

 Objectifs de cet accompagnement :

- Analyser la situation financière globale du foyer (ressources, charges, dettes, etc.)
- Identifier les déséquilibres budgétaires ou les dépenses problématiques
- Proposer des conseils pratiques pour équilibrer le budget
- Mettre en place des solutions adaptées : échelonnement de dettes, demandes d'aides, gestion des priorités, etc.
- Prévenir le surendettement ou les situations de rupture (coupures d'énergie, expulsions, etc.)
- Aider à mieux comprendre les droits sociaux et dispositifs d'aide existants



Veillez prendre rendez-vous auprès de l'accueil pour rencontrer un Travailleur Social du CCAS

○ Le dossier de surendettement

Un dossier de surendettement est une procédure officielle mise en place pour aider les personnes qui n'arrivent plus à faire face à l'ensemble de leurs dettes, même en réduisant leurs dépenses.

⚠ Quand parle-t-on de surendettement ?

Tu es considéré(e) comme surendetté(e) si :

- Tu ne peux plus rembourser tes dettes personnelles (crédits, loyers impayés, factures, découverts bancaires, etc.),
- Et ta situation financière ne te permet pas de rétablir l'équilibre seul(e).

✍ Que permet le dossier de surendettement ?

Il permet de demander à la Banque de France de :

- Geler ou réorganiser tes dettes (par exemple, réduire les mensualités),
- Suspendre les poursuites (saisie sur salaire, expulsion...),
- Dans certains cas, effacer une partie ou la totalité de tes dettes.

🏛 La banque de France :

La Banque de France est la banque centrale de la France. Elle joue un rôle important dans l'économie du pays, mais aussi dans la vie quotidienne des citoyens, notamment à travers des services publics comme le traitement des dossiers de surendettement.

❤ Où et comment joindre la banque de France :



Adresse : 10, Avenue du Champs de Mars, Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
11100 Narbonne



Téléphone : 34 14

LA SANTE

- Dossier CSS (Complémentaire Santé Solidaire) de la CPAM

Le dossier CSS concerne la Complémentaire Santé Solidaire, un dispositif géré par la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie).



💡 Qu'est-ce que la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) ?

La Complémentaire Santé Solidaire, souvent abrégée CSS, est une aide de l'État qui permet aux personnes à revenus modestes de payer moins cher — voire rien du tout — pour leur complémentaire santé.

Elle remplace depuis 2019 la CMU-C.

📍 Où et comment joindre ce service :

📍 Adresse du siège : 2 allée de Bezons, 11017 Carcassonne Cedex 9

📍 Une antenne principale à Narbonne : 37 avenue Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 11100 Narbonne

☎ Téléphone : 36 46

✅ En ligne : <https://www.ameli.fr/assure>

- La PASS à Narbonne (Permanence d'accès aux soins de santé)



🗣 Qu'est-ce que la PASS ?

La PASS est un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation destiné aux personnes en situation de précarité ou sans droits santé ouverts.

Elle permet de bénéficier de consultations médicales, infirmières et d'un accompagnement social pour ouvrir ou rétablir les droits à la santé.

📍 Où et comment joindre ce service :

📍 Adresse : 2 bis rue Maraussan, 11100 Narbonne. Hôpital de Narbonne

☎ Téléphone : 04 68 42 65 47 (infirmière) / 04 68 42 60 19 & 04 68 42 61 99 (assistantes sociales)

• Les dispositifs de maintien à domicile

 C'est quoi le maintien à domicile ?

Le maintien à domicile désigne l'ensemble des services, aides et aménagements mis en place pour qu'une personne puisse rester à son domicile en sécurité, avec confort et autonomie, malgré une perte d'autonomie partielle ou totale.

Objectif

- Préserver l'autonomie et la dignité de la personne.
- Maintenir le lien social et affectif (environnement familial, voisinage, habitudes).
- Éviter ou retarder une entrée en établissement spécialisé.

Plusieurs dispositifs sont à ta disposition pour répondre à tes besoins.

Nous t'invitons à contacter le CCAS, où un travailleur social pourra t'informer, te conseiller, t'orienter et t'accompagner dans tes démarches administratives.



La DAC 11 aide les professionnels à coordonner les soins et l'accompagnement des personnes en situation complexe.

Téléphone : 04 68 26 29 76



Présence Verte est un service de téléassistance à domicile qui permet d'alerter rapidement les secours en cas de chute ou de malaise.

Téléphone : 04 68 47 07 90



Le service PAPH du département de l'Aude accompagne les personnes en situation de handicap pour faciliter leur accès aux droits et services adaptés.

Téléphone : 04 68 11 69 67



Le registre des personnes fragiles et/ou isolées recense les habitants vulnérables pour assurer leur sécurité et un soutien adapté en cas d'urgence.

Téléphone : 04 68 75 21 00

LES JEUNES

La ville avec les jeunes : 3 dispositifs pour accompagner les jeunes entre 15 et 25ans à financer le permis, le BAFA ou une idée innovante !

Ces dispositifs visent à la fois à lever un frein économique à l'autonomie des jeunes et à les engager dans la vie locale de Gruissan, ce qui en fait un programme d'accompagnement à la fois social et civique.



- Dispositif d'aide au permis

La commune de Gruissan propose aux jeunes de 15 à 25 ans deux types d'aides financières : l'une pour le passage du permis de conduire « B » initial, l'autre pour l'obtention de la conduite accompagnée.



- Dispositif d'aide au bafa

La commune de Gruissan soutient activement l'engagement et l'autonomie des jeunes de 16 à 25 ans à travers une aide financière destinée à la formation BAFA. Cette aide permet de prendre en charge une partie du coût de la formation, afin de faciliter l'accès à ce diplôme essentiel pour travailler dans l'animation et l'encadrement des enfants. En accompagnant les jeunes dans cette démarche, la commune valorise leur implication citoyenne et favorise leur insertion sociale et professionnelle, tout en contribuant à la vitalité du tissu associatif et éducatif local.

Après constitution d'un dossier et sous conditions de ressources, le montant d'une aide est fixé par le conseil d'administration du CCAS. En contrepartie de l'aide financière, le jeune doit s'inscrire dans une démarche sociale et effectuer 50h00 de bénévolat auprès d'un organisme associatif, socio-éducatif ou public.

- Dispositif bourse aux jeunes citoyens

Vous avez une idée innovante dans le domaine de la solidarité, citoyenneté ou environnement ?

Déposez votre candidature auprès du CCAS !

Après présentation de votre projet devant un jury, une bourse pourra vous être attribuée et vous aurez un an pour réaliser votre idée innovante.



Notes:

This image shows a blank sheet of white paper with horizontal dashed lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a guide for handwriting or drawing. There are no other markings, text, or illustrations on the page.

LOCALISATION DU CCAS DE GRUISSAN

(Centre Communal d'Action Sociale)



 15 Avenue Jean Carbonel – 11430 Gruissan
Horaires d'ouverture au public
Du Lundi au Vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-17h30

 04.68.75.21.00 / ccas@ville-gruissan.fr 

